## Ville de Saint-Honoré

## **AVIS PUBLIC**

## AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 16 août 2021 a adopté le règlement 856 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 pour régulariser une situation sur les accès au stationnement ou ajout d'une deuxième entrée à partir de la rue ne donnant pas sur la façade de la résidence en abrogeant le point 3 de l'article 4.2.3.2.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-huitième jour de septembre deux mille vingt et un.

> Stéphane Leclerc, CPA, CMA Secrétaire-trésorier et

directeur général

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 28 septembre 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28e jour de septembre 2021.